

RÈGLEMENT 2022

1ère RÉSIDENCE D'ÉCRITURE SCÉNARISTIQUE FRANCO-TUNISIENNE *Courts Entre 2 Rives*

INSCRIPTION JUSQU'AU 15 JANVIER 2022



PRÉAMBULE

Le **Centre National du Cinéma et de l'Image Tunisien** en coopération avec **Diffusion KVA** en partenariat avec la **Cinémathèque Tunisienne**, l'**Institut Français de Tunisie**, **France 3 Corse ViaStella**, **Musical RMCC**, la **Collectivité de Corse** (en partenariat avec le **CNC Français**), **Le Cors'Hotel**, **Corsica Pôle tournages** et **Cinéfeel Prod** ; organisent la **1^{ère} résidence d'écriture scénaristique Franco-Tunisienne** dédiée à la fiction courte en Tunisie puis sur le Territoire Corse dans le cadre du **Festival MEDSERIES à Furiani**. Cette résidence itinérante méditerranéenne est appelée « **Courts Entre 2 Rives** ».

1 - OBJET DE LA RÉSIDENCE

Le **Centre National du Cinéma et de l'Image** en Tunisie (**CNCI**) et La **DIFFUSION KVA**, (responsable pour le territoire Corse du dispositif « **Talents en Court in Corsica é Méditerranéu** » (avec la Collectivité de Corse en lien avec le Centre National Français du Cinéma et de l'Image Animée), ont pour objectif de créer une passerelle entre les deux rives de la Méditerranée pour favoriser les coproductions internationales dans le but de soutenir et promouvoir le court métrage dans les territoires de la Corse et de la Tunisie puis de les diffuser. En organisant cette résidence d'écriture scénaristique, la **DIFFUSION KVA** et le **CNCI** ont la volonté de repérer les talents, soutenir et renforcer le travail des auteurs-réalisateurs au stade de l'écriture de leur film et les orienter dans leur parcours professionnel.

2 - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être un auteur – réalisateur(rice) et majeur(e) de nationalité tunisienne pour les candidats tunisiens ou résident en Corse pour les candidats corses.
- N'avoir réalisé aucun long-métrage.
- Avoir réalisé **un premier court métrage sélectionné dans un festival et/ou projeté dans un cinéma et/ou diffusé sur une chaîne de télévision**. (Les films d'école et les autoproductions qui ont eu une distribution sont acceptés).
- Le scénario **de fiction** soumis doit avoir une **durée minimum de quinze minutes**, ne doit pas dépasser **26 minutes maximum** et doit être adapté pour un tournage en Tunisie ou en Corse ou sur les deux territoires. Et seront privilégiés les scénarios qui traitent une thématique de la Méditerranée ou des relations entre les deux rives.
Il peut s'agir d'un deuxième, troisième ou quatrième film.
- Le scénario est écrit ou traduit en langue française. Les dialogues en langue **corse** ou **dialecte arabe** sont admis mais doivent être traduits. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **œuvre originale** et **il assure la protection de son œuvre**.
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus.
- Il ne sera admis qu'**un seul résident par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident sélectionné s'engage à signer une attestation qui stipule son rôle de réalisateur unique du film.
- Ne seront pas acceptés les projets qui ont déjà soumis dans le cadre d'autres appels à projets auprès du CNCI. les auteurs-réalisateurs de ces projets doivent présenter un scénario neuf et original.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible aux dates concernées et sur toute la période de la résidence en Tunisie puis en Corse**

3 - L'ORGANISATION DE LA RÉSIDENCE

- Le CNCI aura pour mission d'organiser la sélection de trois candidatures tunisiennes et DIFFUSION KVA celle de la sélection de deux candidatures pour le Territoire Corse. (Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat).
- Les cinq candidats seront informés par courrier électronique. **Leurs présences sur toute la période est indispensable.** (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)
- **La résidence d'écriture se déroulera sur deux volets : La première session aura lieu du 7 au 13 février en Tunisie et la seconde session entre le 17 au 23 avril en Corse.**
- A terme de la première session de la résidence, les cinq participants disposeront de deux semaines pour réécrire une nouvelle version de leurs scénarios et l'envoyer à Alix Ferraris, coordinateur de la COOPMED et président de **Diffusion KVA**.
- A la suite d'une commission en distanciel, les membres du jury sélectionneront **trois projets (2 projets tunisiens et 1 projet corse)** pour être présents à la deuxième session de la résidence entre le 17 et 23 avril au Cors'Hotel à Biguglia à l'occasion du festival MEDSERIES à Furiani.
- Les trois auteurs-réalisateurs sélectionnés présenteront oralement leurs projets au Jury, devant une assemblée de professionnels.
- La remise des Prix par le jury aura lieu lors de la clôture du Festival MEDSERIES en Corse le 23 avril 2022.

4- PRIX

Deux prix seront décernés à l'issue de la Résidence "**Courts Entre 2 Rives**"

- Un Prix à la production avec France 3 Corse ViaStella (France Télévisions) décerné après la résidence d'écriture
- Une sélection d'un lauréat par Musical RMCC pour une résidence composition pour l'image en Corse

5 - DÉPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées avant le **15 JANVIER 2022**.

- L'inscription est gratuite. Les candidats sélectionnés seront totalement pris en charge pendant la résidence (transports aériens, hébergement et repas)
-
- La soumission des candidatures se fera à travers :
 - Un formulaire en ligne communiqué dans l'appel à candidature
 - Un dossier PDF à envoyer aux adresses suivante
les projets tunisiens : courtentre2rives.tunisie@gmail.com
les projets corses : courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com
(L'accusé de réception électronique faisant foi)

5 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier devra obligatoirement comprendre tous les documents suivants :

1. [La formulaire remplie en ligne : https://forms.gle/SikmB9SP6gbHoLfz8](https://forms.gle/SikmB9SP6gbHoLfz8)
2. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé
3. **Le dossier PDF comprenant dans l'ordre (Taille maximum : 6 mo)**
 - I. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées
 - II. Titre et lien internet du précédent court-métrage (Un lien vers un film précédent avec ou sans mot de passe mais ayant une validité jusqu'à la fin du mois d'avril 2022, ainsi que l'autorisation de diffusion restreinte de la société de production s'il y a lieu).
 - III. Le synopsis ou résumé .
 - IV. Le scénario sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.
 - V. La note d'intention
 - VI. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) avec une photo sur une seule page A4.
 - VII. Éventuellement une note de réalisation.
 - VIII. S'il y a lieu, une indication sur un producteur pressenti.
 - IX. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
 - X. Copie d'une pièce d'identité.

6 - CONTACT:

Alix Ferraris
Coordinateur de la Coopmed
courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneeennes.com

Sourour Krouna
Coordinatrice CNCI
courtsentre2rives.tunisie@gmail.com

NB: Vu la conjoncture sanitaire actuelle , les dates seraient susceptibles d'être reportées en cas d'application de restrictions limitant la mobilité entre la Tunisie et la France.